

EUROPE / MONDE, INITIATIVES, SANTÉ

Irlande du Nord : livraison par drone de pilules abortives

mercredi 22 juin 2016 16:52 | par Sonia Bennis | Laisser un commentaire

115

Pour protester contre la législation anti-IVG en Irlande du Nord, des militantes se sont fait livrer des pilules abortives par drone.



Un an après la



Pologne, c'est au tour de l'Irlande du Nord de se voir livrer des pilules abortives par drone en réponse à l'interdiction d'avorter. «Rendre l'avortement illégal ne va pas empêcher les femmes d'avoir accès aux pilules abortives, par bateau, par courrier, par Internet, drone ou hors-bord ! », **a déclaré** la Dr. Rebecca Gomperts de Women on Waves. L'association a participé aux deux largages, cette fois en collaboration avec Alliance For Choice, ROSA et Labour Alternative.

Un « Drone d'Avortement » pour dénoncer la législation sexiste

Le « Drone d'Avortement » est parti de République d'Irlande mardi 22 juin au matin pour atterrir à Narrow Waters Castle en Irlande du Nord. Lucy Simpson et Courtney Robinson, deux militantes de Labour Alternative, ont alors récupéré les cachets avant de les avaler (elles refusent de dire si elles sont enceintes) sous l'œil des forces de police qui se sont contentées de filmer la scène.

Abortion Drone Northern Ireland / Ireland



Courtney Robinson a expliqué qu'il s'agissait avant tout d'un acte symbolique pour dénoncer la criminalisation de l'avortement : « Nous sommes là pour dire que nous allons défier la loi en aidant des femmes à se procurer ces médicaments et nous allons travailler à rendre la loi impraticable et rester solidaires des femmes qui veulent avorter et en avoir le droit en Irlande du Nord. »

Elle a ajouté : « Je n'ai aucune inquiétude. Je sais que ces médicaments sont sûrs. » Les pilules (du mifepristone et du misoprostol) ont été prescrites par un docteur. Elles figurent dans **la liste des médicaments essentiels de l'OMS** depuis 2005 qui définit « les besoins minimaux en médicaments d'un système de soins de santé de base [...] concernant les maladies prioritaires ».

Avec ce « Drone d'Avortement », les associations appellent à un changement de législation urgent : « La loi est archaïque. Nous sommes gouvernées par une loi datée de 1861, une époque médicale... » a déclaré Lucy Simpson. « Des milliers de femmes souffrent chaque

époque mérovingienne », a dénoncé Lucy Simpson. « Des milliers de femmes souffrent chaque année en Irlande du Nord et République d'Irlande de devoir se rendre à l'étranger pour avorter et vivent une épreuve très traumatisante. »

Prison à vie

En Irlande du Nord, qui appartient au Royaume-Uni mais a sa propre législation sur l'IVG, l'avortement est un crime qui peut entraîner la prison à vie. Les cas de viol, d'inceste, ou de foetus non-viables n'y échappent pas, ce qui fait de la législation locale une des plus restrictives d'Europe en matière d'avortement. Seul cas où l'avortement est autorisé, lorsque la santé de la mère est mise gravement en danger.

En avril, une femme de 21 ans était ainsi condamnée à 3 mois de prison avec sursis pour s'être procuré des pilules abortives. Fin mai, trois militantes de l'association *Alliance for choice* s'étaient livrées à la police de Derry, la deuxième plus grande ville d'Irlande du Nord, en s'accusant d'avoir commandé en ligne à plusieurs reprises des pilules abortives pour les distribuer à des femmes qui en désiraient. Une autre façon de dénoncer la loi.

Voir : Avortement en Irlande du Nord : 3 femmes défient les autorités

Fin 2015, la Haute Cour de justice avait pourtant statué que la législation sur l'avortement violait les droits des femmes et était incompatible avec la Convention Européenne des Droits Humains. Les militantes, parallèlement à la livraison par drone, ont manifesté dans l'après-midi devant la Cour d'Appel de Belfast où la décision de la Haute Cour était examinée, menaçant d'être annulée.

La République d'Irlande voisine possède une législation tout aussi restrictive. Début juin, des experts du Comité des droits humains des Nations Unies la dénonçaient en jugeant qu'une Irlandaise, dans l'impossibilité légale d'avorter dans son pays, avait subi « une discrimination et un traitement cruel, inhumain ou dégradant ».

Voir : Irlande : la loi sur l'avortement est inhumaine, juge l'ONU

Lire aussi notre **DOSSIER – IVG**

Tous les articles de la rubrique Europe / Monde

115

Vous pouvez aussi vous connecter avec votre réseau social.



